

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES de Mme La Maire

OBJET: autorisation d'occupation de voirie pour les « Vendanges à l'Ancienne »

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des Vendanges à l'Ancienne, organisé par le Comité des Fêtes, il est nécessaire d'autoriser la manifestation.

ARRETE

Article 1er : Une autorisation de stationnement pour la mise en place : Parking de l'Eglise où le stationnement sera interdit pour l'occasion sur environ 5 à 6 places, et de défilé sont accordés au Comité des Fêtes pour le passage du cortège dans les rues d'ARBOIS sur le parcours suivant :

- **Rue de l'Hôtel de Ville,** - **Place de la Liberté**
- **Avenue Général Delort** - **Rue des Fossés**
- **Rue du Château Pécault**

Le Parking du Château Pécault sera interdit à la circulation et au stationnement :

Samedi 31 AOUT 2024 De 9 heures à 19 heures

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de la manifestation.

Il est nécessaire d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité de la menace qui pèse en ce moment sur le territoire français. La sécurité de ce rassemblement incombe aux organisateurs qui pourront avoir recours à des inspections visuelles des sacs et bagages ainsi que la mise en place de dispositifs visant à ralentir la circulation à la périphérie du flot de visiteur, selon la circulaire préfectorale 53/2016 du 29 novembre 2016. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

Article 4 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

ARBOIS, le 4 juillet 2024
Madame la Maire
Valérie DEPIERRE